

Site classé

Date de protection : 27 octobre 1936

Le peuplier de la tour d'angle des anciennes fortifications dite "Tour de la sorcière"

Thann

L'arbre original a disparu, mutilé par la foudre. Le peuplier actuel a été planté sur la place de la République en 1848, et transplanté à sa position actuelle en 1852.



Le peuplier participe au caractère pittoresque de la Tour. Il mesure plus de 15 mètres et a une circonférence de 5,60 mètres. Il forme, avec la tour, et dans le prolongement du clocher de l'église de Thann, un axe de vue de grande qualité qui appartient à la symbolique de Thann. Il est planté le long la "Thur", face aux vignes qui bordent Thann sur son côté Est.



Vue depuis le pont de la Thur



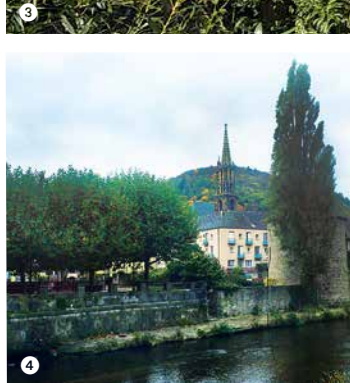
Rivière de la Thur

Critères de classement

→ Pittoresque, artistique, scientifique, historique, légendaire



Le peuplier de la tour d'angle des anciennes fortifications dite "Tour de la sorcière"



- 1 ~ Peuplier et clocher de l'église
- 2 ~ Peuplier et tour des sorcières
- 3 ~ Vue du peuplier, de la tour et du clocher
- 4 ~ Vue de la berge de rivière



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Néant

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#).

Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63